

# SOCIALISTES Points forts



## Esprit d'initiative

**Cesla Amarelle**  
Présidente PSV  
Yverdon-les-Bains

**EDITORIAL**



© Photo courtesy by Konrad Rozewski - E-mail: krozewski@gmail.com

Le presque milliard de bénéfice enregistré par le Canton de Vaud en 2008 contraste fortement avec la situation économique actuelle. Il indique en tout cas que la santé des finances publiques cantonales est robuste. Et qu'elle permettrait de donner aux premières mesures de lutte contre la crise une toute autre envergure que celle préconisée par la majorité du Conseil d'Etat. A côté des investissements qui étaient déjà en voie de réalisation voire que tous les partis sollicitaient tels la troisième voie CFF, nous attendions des engagements beaucoup plus fermes en matière de relance et, surtout, en matière sociale. Le Conseil d'Etat les annonce pour septembre lors de la présentation du budget 2010. Soit.

Pour poursuivre notre travail en faveur d'une véritable politique de relance, ces prochains mois seront notamment consacrés à notre récolte de signatures et de militantisme en faveur de notre initiative intitulée «*Initiative populaire pour un rabais d'impôt qui protège les assuré-e-s plutôt que les*

*actionnaires*». Conçue pour faire face à l'affaiblissement constant du pouvoir d'achat d'une bonne partie de la population vaudoise, le texte qui sort des rotatives lie justice fiscale et sociale. En récupérant notamment les allègements fiscaux favorisant les grands actionnaires du paquet fiscal voté en février dernier et que nous avons toujours contestés, nous souhaitons redistribuer les près de 100 millions par an que cela représente aux ménages vaudois afin de garantir que les primes d'assurance-maladie ne pèseront désormais jamais plus que 10% dans leur budget. Une mesure concrète, simple à appliquer, qui répond à la fois à la crise actuelle et s'inscrit durablement dans notre politique de stimulation de la demande économique. Notre initiative sera votée au plus tard en 2011. À moins que, par bonheur, les partis bourgeois ne reprennent tel quel notre texte au Grand Conseil et au Conseil d'Etat auquel cas nous pourrions être amenés à préférer la voie rapide à la votation populaire. Au service de l'intérêt général.

JAB  
1000 Lausanne  
1

**DANS CE NUMERO**

**GRAND ANGLE**

**Initiative pour une fiscalité en faveur des assuré-e-s**

3-5

17 mai 2009

**OUI aux médecines complémentaires**

6

17 mai 2009

**NON aux passeports biométriques obligatoires**

7

Yverdon-les-Bains

**Von Siebenthal candidat à la syndiculture**

8

Initiative parlementaire

# Coup d'accélérateur pour l'accueil parascolaire

**Le groupe socialiste au Grand Conseil a obtenu le renvoi au Conseil d'Etat d'une initiative en faveur de l'accueil parascolaire. Le projet a l'avantage de réunir une large majorité et garantit que les communes mettent en place des structures d'accueil.**

**Arnaud Bouverat**

secrétaire général  
Orbe



La conciliation entre travail et famille est un exercice difficile. Plus de 70% des femmes avec enfants de 0-15 ans travaillent à temps plein ou partiel et sont pour la plupart confrontées à une répartition inégale des obligations familiales. Dans les ménages avec enfants de moins de quatorze ans, les femmes consacrent en moyenne deux fois plus de temps aux tâches domestiques et familiales que leur conjoint. En parallèle, le nombre de familles monoparentales est en constante augmentation et rend les structures d'accueil d'autant plus nécessaires. Tout cela sans compter les mutations d'un marché du travail de plus en plus exigeant. À l'échelle cantonale, les besoins en accueil préscolaire et parascolaire sont encore énormes.

Déjà fort de ce constat alors que la question était des plus disputées, le Parti socialiste vaudois avait lancé en 2000 une initiative constitutionnelle pour des places suffisantes en garderie et nurseries. La pression de cette initiative qui voulait introduire un droit à disposer d'une place en garderies ou nurserie avait permis d'une part d'introduire un article dans la nouvelle Constitution concernant les familles et, d'autre part, de créer la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Cette dernière a introduit un financement des structures d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans par l'État, les communes et les employeurs. Aujourd'hui, la quasi-totalité des communes vaudoises sont entrées dans les réseaux créés par la LAJE et les employeurs ont pris conscience de l'importance de financer les structures d'accueil. Seul le canton a un temps de retard, freiné qu'il est par la droite du Grand Conseil et du Conseil d'Etat qui refuse deux choses essentielles :

- que l'État assume lui aussi sa responsabilité d'employeur (il ne dispose pour l'instant que de 4 structures d'accueil représentant 140 places pour ses 27'000 employé-e-s),
- que l'Etat accorde à la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE) tous les moyens que la loi lui permet. Cette fondation subventionne les structures d'accueil et toute augmentation de son enveloppe a des effets concrets sur le terrain.

Le PSV fait tout son possible pour que le canton assume enfin sa responsabilité pour l'accueil préscolaire et parascolaire. Dans ce second domaine, les prestations sont extrêmement différentes entre les communes. Celles en mains socialistes ont déjà fait beaucoup d'effort pour répondre à la demande mais des petites communes bourgeoises préfèrent encore nier l'existence des besoins.

Ces derniers mois, le mouvement radical-libéral (MLR) en voie de constitution a annoncé son souhait de lancer une initiative pour la journée d'école à horaires continus. Il reprenait ainsi l'idée développée sur le plan fédéral en septembre 2005 par cinq conseillères nationales, tous partis confondus. Oubliant qu'il disposait d'une majorité assez confortable tant au Grand Conseil qu'au Conseil d'État, le MLR a décidé de se lancer tête baissée dans une initiative populaire. Une fois le texte publié, le Parti socialiste vaudois a constaté que cette initiative gravait dans la Constitution une de ses revendications de longue date en obligeant les communes à prévoir un accueil parascolaire. Si cette initiative n'est pas révolutionnaire,



elle permet toutefois d'obtenir des communes qu'elles assument cette responsabilité importante et s'avérera un outil efficace pour forcer les communes à majorité de droite, aujourd'hui les plus en retard, à développer l'accueil parascolaire. Avec l'appui du canton, les communes à majorité de gauche n'ont en effet pas attendu cette modification constitutionnelle pour créer ces structures. Lausanne répond ainsi déjà à 100% des demandes au niveau primaire et les principales villes de notre canton développent ces structures.

Fort de cette analyse, le PSV a contacté les partis radical et libéral pour les inciter à déposer leur proposition directement au Grand Conseil, malheureusement en vain. Sans la moindre raison à faire valoir, ceux-ci se sont obstinés, coûte que coûte, à passer par l'initiative populaire, une option qui aurait reporté l'introduction de cette modification constitutionnelle d'au moins deux ans, cherchez l'erreur! Le PSV a donc repris le texte constitutionnel des radicaux-libéraux pour le déposer au Grand Conseil. À une très large majorité, la prise en considération et le renvoi direct au Conseil d'Etat ont été acceptés.

Si une majorité s'est dégagée autour de ce texte, le PSV n'est pas dupe des intentions de la droite qui mène dans cette affaire une stratégie incompréhensible. Passant outre les compétences dévolues aux cantons par le droit fédéral et sous prétexte d'introduire une nouvelle mission aux communes dans la Constitution, la droite espère uniquement affaiblir le cadre de référence. Celui-ci détermine les conditions d'accueil des enfants en âge de scolarité (présence et qualification des professionnel-le-s, espaces à disposition, etc...). Derrière l'unanimité du texte constitutionnel, nous devons nous battre sur le plan cantonal et probablement aussi communal pour que les structures d'accueil parascolaires répondent effectivement à la demande et garantissent une prise en charge adéquate des enfants avec des professionnel-le-s qui ont la confiance des parents.

## Assurance-maladie

# Crise, primes et pouvoir d'achat

**Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, la structure du budget des familles s'est profondément modifiée en Suisse et le poids des primes d'assurance-maladie n'a cessé de peser de plus en plus lourdement sur le revenu disponible de la classe moyenne.**

**Comment relancer la consommation des ménages en période de récession et lutter contre la précarisation de ces derniers ?**

**Philipp Müller**

Yverdon-les-Bains



«L'assurance-chômage agit comme un stabilisateur automatique face à la crise». Pour la majorité bourgeoise, cette phrase se veut rassurante. Il est vrai que sans l'assurance-chômage obligatoire pour laquelle la gauche s'est battue pendant des décennies, la réalité serait bien pire. Parler de stabilisateur automatique, c'est cependant faire semblant que la lutte contre les conséquences sociales du marasme économique pourrait se résumer aux versements d'indemnités chômages pendant 400 voire 520 jours à hauteur de 70% ou 80% du dernier salaire obtenu. L'expression semble surtout servir d'argument-écran pour légitimer la faiblesse des réponses politiques face à une crise économique qui s'annonce longue et dure et qui risque, notamment, d'accentuer encore la crise du pouvoir d'achat suisse.

### Travailler autant, gagner moins

Cela fait maintenant vingt ans qu'il existe dans notre pays un problème de fonds sur le plan de l'évolution du pouvoir d'achat de la majorité des ménages. Les rares chiffres disponibles montrent deux choses. Depuis les années 1990, le revenu disponible – c'est-à-dire ce qui reste à un ménage après s'être acquitté de ces cotisations sociales, de ses frais d'acquisition du revenu, de son loyer, du paiement de ses primes d'assurance-maladie obligatoire et des impôts – a fondu de 10% pour les 25% des ménages les moins bien lotis. Les 50% des ménages classés au milieu ont subi une légère régression. Quant aux 25% qui touchent les revenus les plus élevés, ils s'en sortent nettement mieux avec une hausse de plus de 10%.

Ces développements s'expliquent par la stagnation des salaires réels d'une bonne partie du salariat, de l'augmentation du nombre de personnes contraintes de se tourner vers l'aide sociale ou qui vivent dans des conditions financières précaires («working poor») couplée à une hausse constante des loyers et des primes de l'assurance-maladie obligatoire (AOS). Autrement dit, dans notre pays dont la moyenne des heures de



Lors du choc pétrolier des années 1970, les femmes et les travailleurs migrants ont subi de plein fouet les effets du ralentissement économique

travail compte parmi les plus élevées d'Europe, travailler autant rime avec gagner moins.

### Le poids des primes

On compare trop souvent la crise actuelle avec la Grande dépression des années 1930. En ce qui concerne la question du pouvoir d'achat, cette comparaison vaut cependant le détour. Prenons le cas de la famille d'un ouvrier qualifié voire d'une employée qui vit dans une grande ville suisse. Il y a 75 ans, plus d'un tiers de son salaire part dans l'alimentation, un autre petit tiers est consacré au logement. Quant aux assurances, elles ne représentent que le 7% des dépenses. Aujourd'hui, la donne a fondamentalement changé. Alors que pour de nombreuses familles, les charges locatives ne sont pas très éloignées de leur poids d'alors, il en va autrement de l'alimentation et des assurances. La première n'accapare plus guère que 10% des dépenses. Les secondes par contre, dont principalement les primes de l'AOS, absorbent entre 15 et 20% du revenu disponible d'une partie importante des ménages.

Le Canton de Vaud dispose d'une politique des subsides à l'assurance-maladie particulièrement favorable aux bas revenus. Ainsi, en prenant une famille avec deux enfants et un revenu mensuel net de 4'500 francs par mois, la part à charge dans l'AOS de ce ménage se situe à moins de

400 francs par mois ou moins de 9% du revenu disponible. Le même ménage avec un revenu mensuel net de 5'000 francs consacre un peu plus de 11% de son revenu aux primes. A 6500 francs nets par mois, montant correspondant au revenu moyen des ménages suisses, les primes pèsent presque 13% avant de redescendre à nouveau dès 7'000 francs nets. Autrement dit, à partir d'un certain revenu et jusqu'à un certain seuil, les primes pèsent lourdement.

### Stabilisateurs automatiques

Pendant la crise des années 1930, l'absence d'une assurance-chômage obligatoire et la hausse vertigineuse du nombre de bénéficiaires d'une assistance publique rachitique ont fortement contribué à l'effondrement de la consommation intérieure. Pendant la crise des années 1970, c'est l'exportation du chômage à travers le renvoi de centaines de milliers de migrants du travail et la sortie forcée du marché du travail d'une partie des femmes qui ont amorti l'effet de la récession profonde. Pendant les années 1990, l'assurance-chômage, désormais obligatoire, a partiellement assumé cette fonction. Aujourd'hui, la stabilisation et le renforcement du pouvoir d'achat de la majorité des salarié-e-s et des ménages doivent constituer un pilier central de la sortie de crise. A moins de recourir aux détestables recettes du passé.

Une initiative au coeur de nos valeurs

# Soulager les assuré-e-s en rétablissant la justice fiscale

**Samuel Bendahan** chargé de cours HEC - UNIL | président commission économie, finances et fiscalité (COEFF)

**De façon répétée, les socialistes se sont battus contre les injustices fiscales que la droite a fait passer, tout en proposant une meilleure répartition des richesses et un soulagement des démunis. La nouvelle initiative du PSV est la concrétisation de ce combat quotidien qui anime le cœur de tout-es nos militant-e-s et elle porte en beaucoup de points nos idéaux. Il s'agit d'une initiative avec des particularités uniques, car elle est née de deux objectifs socialistes pour former un tout cohérent.**

**L'initiative propose de supprimer des injustices fiscales, et d'utiliser les recettes ainsi collectées pour**

**soulager les ménages qui ont des primes d'assurance maladie trop lourdes.**

**On peut résumer cette l'initiative en quatre points principaux:**

- **un soulagement des ménages précarisés par des primes trop lourdes,**
- **une protection pour tous les ménages contre l'évolution des primes,**
- **le rétablissement de la justice fiscale, en imposant tous les contribuables de la même manière,**
- **un financement intégré à l'initiative.**

## Un soulagement

La mesure phare de l'initiative consiste à octroyer un rabais d'impôt aux contribuables qui ont une trop grande charge en termes de primes d'assurance maladie. Tous les contribuables qui, pour l'ensemble de leur ménage, paient plus d'un dixième (10%) de leur revenu net en primes d'assurance-maladie recevront un rabais d'impôt. Ce rabais est calculé de façon à compenser tout ce que le contribuable a payé en primes, au-delà de 10% de son revenu.

### Principe

**Bien que l'initiative passe par une loi fiscale, elle a le même effet qu'un plafonnement des primes d'assurance maladie en fonction du revenu.**

### Exemple

Un contribuable (couple) avec un revenu de 50'000 francs devant payer 8'268 francs de primes paie ici plus 16% de son revenu, alors qu'il n'a droit qu'à 240 francs de subsides. Selon notre initiative, le niveau maximal de prime qu'il doit payer est fixé à 10% de 50'000, soit 5'000. Ce contribuable recevra donc un rabais d'impôt de 3'028 francs. Ainsi, grâce au rabais et au subside, il ne lui restera plus que 6'000 francs de charge d'assurance maladie.

### Précisions

L'initiative ne prend pas en compte le montant des primes vraiment payées par le contribuable, mais utilise pour octroyer le rabais la prime cantonale de référence, qui suppose le choix d'une franchise basse, et d'une assurance-maladie parmi les moins chères. Au moment de la rédaction de ce texte, cette prime de référence est égale à 345.- par mois environ pour une personne seule. Le rabais prend toutefois en compte les subsides: il s'agit bien de la prime, après déduction des subsides, qui est utilisée.

## Une protection

La véritable puissance de l'initiative ne se trouve pas que dans les personnes qu'elle permettra de soulager immédiatement après son entrée en vigueur. En réalité, elle pose un principe très fort, qui continuera à s'appliquer, quelle que soit l'évolution de la conjoncture. Cette protection, elle, ne s'adresse pas qu'aux plus défavorisés mais bien à tout le monde. En effet, elle garantit que même si les coûts de la santé explosent, que même si les revenus changent, ou même si la politique des subsides évolue, personne ne sera jamais amené à payer plus de 10% de son revenu en primes.

### Principe

**Alors qu'elle soulagera immédiatement des contribuables, l'initiative est une protection, qui sera là pour toutes et tous lorsque les primes sont trop élevées par rapport à nos moyens.**

### Exemple

Aujourd'hui, un couple sans enfant qui a un revenu de 85'000.- ne recevrait rien, car il paie moins de 10% de son revenu sous forme de primes. Si un jour les coûts de la santé augmentent plus vite que son revenu, et si ses primes augmentent par conséquent, passant de 8'268.- à 10'000 francs, le mécanisme du rabais viendrait automatiquement annuler toute la partie de l'augmentation qui dépasserait les 10% de son revenu, c'est à dire 1'500.-

### Précisions

Chaque année, l'initiative tiendra compte de la nouvelle prime de référence cantonale, ainsi que de la nouvelle politique des subsides accordés, pour déterminer si la charge est trop élevée par rapport au revenu. La charge dépend donc du droit au subside, et non de l'octroi du subside: si un ménage choisit de ne pas faire de demande, alors qu'il y a droit, le rabais d'impôt ne remplacera pas le subside. Il ne s'agit donc pas d'une mesure qui remplace ou transforme la politique des subsides, mais la complète pour garantir une charge acceptable pour tous les ménages. La plupart des gens concernés sont au fait ceux qui sortent tout juste du système des subsides, et qui se retrouvent alors à payer une très grande partie de leurs primes malgré des revenus modestes. La protection pour le futur offerte par l'initiative en est l'un des aspects les plus importants: chaque année, de grandes augmentations de primes sont annoncées. Les personnes les plus précarisées par cette menace seront à l'abri grâce à cette mesure, qui permettra à chacune et chacun de savoir à quoi s'attendre.



### Quelques exemples

Voici quelques exemples de ménages qui sont actuellement concernés par la mesure que nous proposons. Il s'agit de ménages qui sortent tout juste du système de subsides, et qui doivent donc payer plus de 10% de leur revenu en primes d'assurance maladie de base. Pour compenser cette injustice, l'initiative propose un rabais d'impôt.

<b>Revenu annuel net</b>	<b>30'000.-</b>
<b>Subsides</b>	<b>257.-</b>
<b>Primes à charge</b>	<b>3'877.-</b>
<b>Rabais d'impôt</b>	<b>877.-</b>

<b>Revenu annuel net</b>	<b>50'000.-</b>
<b>Subsides</b>	<b>240.-</b>
<b>Primes à charge</b>	<b>8'028.-</b>
<b>Rabais d'impôt</b>	<b>3'028.-</b>

<b>Revenu annuel net</b>	<b>60'000.-</b>
<b>Subsides</b>	<b>816.-</b>
<b>Primes à charge</b>	<b>8'532.-</b>
<b>Rabais d'impôt</b>	<b>2'532.-</b>

<b>Revenu annuel net</b>	<b>70'000.-</b>
<b>Subsides</b>	<b>2'221.-</b>
<b>Primes à charge</b>	<b>9'621.-</b>
<b>Rabais d'impôt</b>	<b>2'621.-</b>

## Un financement

C'est toujours la même chose: lorsque nous proposons une mesure sociale, nous sommes accusés de vouloir dépenser de l'argent pour une mesure qui coûte cher, et par conséquent dilapider les caisses de l'état et creuser le déficit. L'initiative est unique sur ce point: elle touche une loi fiscale en proposant son propre financement. En effet, la mesure sociale est partiellement compensée par le deuxième volet de l'initiative, qui concerne la justice fiscale. Il s'agit d'un argument de poids, car nous proposons de soulager des personnes particulièrement défavorisées, souvent des retraité-e-s ou des *working poor*, qui sont en dehors du système des subsides, en faisant appel à la solidarité de celles et ceux qui sont le moins dans le besoin. Deux catégories de contribuables vont financer cette mesure: les gros actionnaires de sociétés qui distribuent des bénéfices, ainsi que les entreprises qui font des bénéfices substantiels. Aucune entreprise en difficulté ne sera mise davantage à contribution, seul-e-s celles et ceux qui ont vraiment les moyens, contribueront pour celles et ceux qui en ont vraiment besoin.

### Principe

**L'initiative propose un financement en son sein. Elle fonctionne selon un mécanisme de solidarité, les plus riches contribuables finançant ceux qui ne peuvent supporter le poids de leurs primes.**

### Les chiffres

En l'état actuel, c'est-à-dire en fonction du régime actuel des subsides à l'assurance-maladie et aux revenus des actionnaires, l'initiative coûterait 135 millions au Canton, mais rapporterait en tous cas 71 millions de recettes fiscales supplémentaires.

### Précisions

Si les primes d'assurances commencent à augmenter plus vite que les revenus des ménages, un nombre croissant d'assuré-e-s bénéficieront de notre initiative. Celle-ci coûtera donc plus cher. Ainsi, si les salaires augmentent par exemple de 4% et les primes de 8%, le nouveau coût estimé de l'initiative serait de 152 millions de francs. Il s'agit d'un mécanisme très sain: si les revenus augmentent, si les primes sont supportables, et si la conjoncture est bonne, l'état engrange des recettes supplémentaires (liées au rétablissement de l'imposition des profits proposé dans l'initiative). Par contre, en période difficile, lorsque le pouvoir d'achat des ménages devient particulièrement important, le mécanisme social de protection prend le dessus.

Tous les chiffres sur les coûts de notre initiative que nous mentionnons devront bien entendu être précisés et adaptés à l'avenir car ils sont influencés par le niveau des recettes liées à l'imposition normale des actionnaires et des entreprises d'une part, et à la politique tant fédérale que cantonale des subsides à l'assurance-maladie d'autre part.

## Rétablir la justice

Cela fait maintenant plus d'une année que nous discutons intensément de fiscalité, en nous battant contre les injustices fiscales. L'une d'entre elle, particulièrement odieuse, et la proposition venue de la Confédération de réduire l'impôt sur les dividendes, en les taxant moins que les autres formes de revenus, et ce uniquement pour les gros actionnaires. L'autre de ces mesures est le démantèlement de l'impôt sur le capital, sorte d'impôt sur la fortune touchant les entreprises. Paradoxalement, la suppression de l'impôt sur le capital n'est proposée que pour les entreprises qui font déjà des bénéfices: la mesure n'aide pas du tout les sociétés en difficultés, mais est construite pour favoriser uniquement celles qui sont déjà les plus favorisées.

### Principe

**L'initiative propose que les revenus issus des dividendes soient imposés de la même manière que les autres formes de revenus, et que les entreprises qui font des bénéfices paient aussi l'impôt sur le capital (celles qui font des pertes le paient déjà).**

### Historique

Le peuple Suisse a accepté ces modifications de justesse le 24 février 2008, mais le peuple vaudois les avait solidement refusées. Or, il était nécessaire de faire passer de nouvelles déductions exactement identiques au niveau cantonal, et le gouvernement savait que les chances d'échec étaient fortes. Pour faire passer la pilule, il a donc introduit une déduction-alibi pour les familles. Les socialistes se sont battus pour transformer cette mesure précise en véritable soulagement pour la classe moyenne et ont obtenu gain de cause, mais la droite n'a pas voulu que le peuple vaudois vote séparément sur les cadeaux aux gros actionnaires et les déductions pour les familles. Le PS a donc décidé de soutenir le paquet, en donnant la priorité aux familles, mais a promis qu'il lancerait une initiative qui récupérerait les cadeaux fiscaux injustes faits aux gros actionnaires. Par cette initiative, le PSV tient sa promesse.

### Exemple sur les dividendes

Si l'initiative ne passe pas, un contribuable marié qui reçoit un salaire de 100'000 francs devra payer environ 15'000 francs d'impôts. Par contre, le même contribuable, qui reçoit 100'000 francs sous formes de dividendes (sans travailler, donc), ne paierait que 9000 francs d'impôts. Cette différence est injuste, et l'initiative propose que tous les contribuables avec le même revenu, paient le même impôt.

### Exemple sur le capital

Sans l'initiative, une entreprise qui dispose d'un capital (fortune nette de l'entreprise) de 100'000 francs, et qui a eu une période difficile, devra s'acquitter de l'impôt sur le capital. Par contre, une entreprise concurrente, avec le même capital de 100'000 francs, mais 10'000 francs de bénéfices, sera exonérée de cet impôt. L'initiative rétablit la justice: toutes les entreprises payeront l'impôt sur le capital, et pas seulement celles en difficulté.

17 mai 2009 - OUI aux médecines complémentaires

# La médecine complémentaire sans assurance complémentaire !

**Souvenez-vous: en 2005, Pascal Couchepin avait supprimé les médecines complémentaires du catalogue de base de la LAMal. pour le plus grand plaisir des assurances-maladie qui s'étaient empressées de se jeter sur ce marché juteux.**

**L'objet soumis au vote vise à réintroduire les principales thérapies naturelle dans la LAMal.**

**Josiane Aubert**

conseillère nationale



Plus d'infos:  
[www.oamc.ch](http://www.oamc.ch)

L'initiative « Oui aux médecines complémentaires », lancée en 2004, demandait la prise en compte complète des médecines complémentaires par la Confédération et les cantons. En pleine récolte de signatures, Pascal Couchepin décide, en juin 2005, la suppression de la prise en charge par la LAMal des 5 médecines complémentaires reconnues jusqu'ici, pour le plus grand plaisir des assureurs, qui se lancent immédiatement dans une publicité tapageuse pour les assurances complémentaires privées !

Les coûts annuels des médecines complémentaires étaient estimés à 25 millions de francs dans la LAMal ; depuis la suppression de la prise en charge dans l'assurance de base intervenue le 1er juillet 2005, les patientes et patients auraient déboursé environ 200 millions de francs en primes dans des assurances complémentaires pour les mêmes prestations... Inutile de dire que les personnes aux revenus modestes doivent renoncer à ce type de traitements. Le rapport sur lequel M. Couchepin s'est basé pour prendre sa décision a montré qu'une personne traitée par un médecin pratiquant la médecine complémentaire coûtait en moyenne annuelle 707 francs aux caisses, contre 931 francs chez un médecin pratiquant la médecine classique ! Drôle de façon de diminuer les coûts de la médecine...

Cette provocation du ministre de la santé – ou ministre de la santé des assureurs ? – a conduit au dépôt de l'initiative, un an après son lancement, munie de plus de 138'000 signatures.

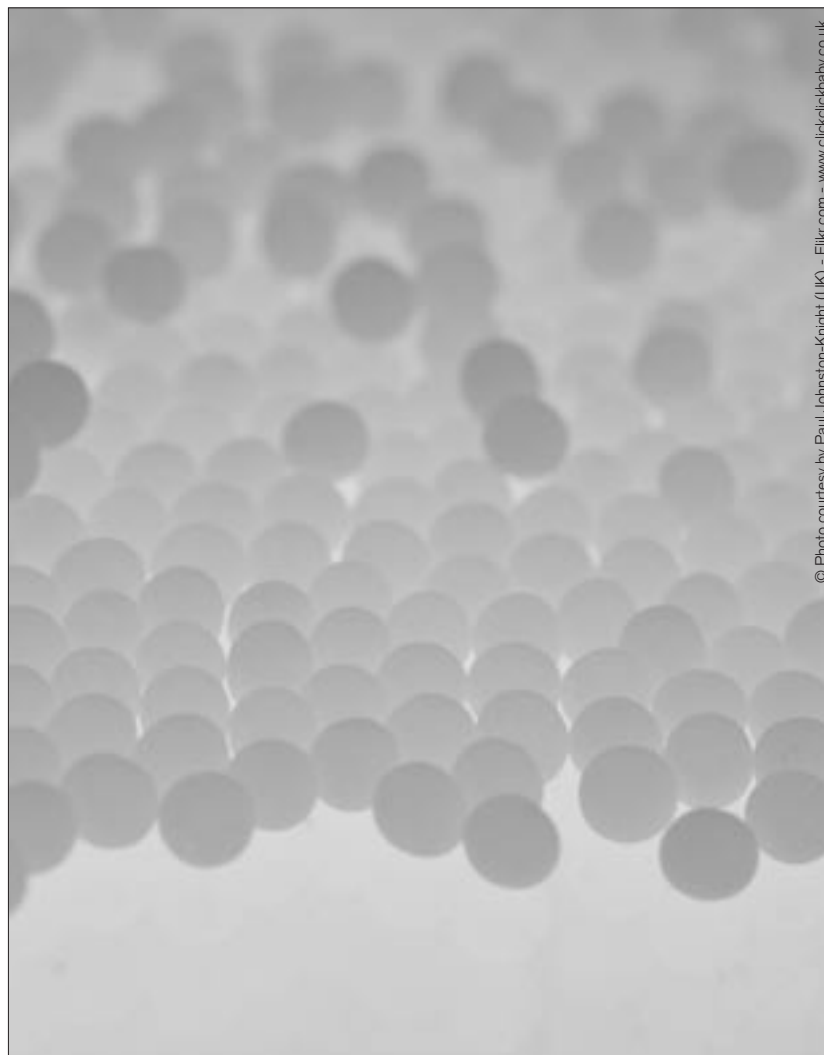
En 2007, le Conseil national, à la suite du Conseil fédéral, refuse l'initiative par 93 voix contre 78. Le Conseil des Etats concocte un contre-projet direct, le Conseil national s'y rallie le 3 octobre 2008, ce qui conduit au retrait du texte de l'initiative.

L'article constitutionnel permettra au Parlement de légiférer selon cinq axes:

- **Promouvoir une médecine intégrative** qui s'appuie aussi bien sur la médecine classique que sur les médecines complémentaires pour le bien des patients dont la santé est considérée sous un angle holistique.

- **Ancrer dans la LAMal les cinq médecines complémentaires retirées arbitrairement par Pascal Couchepin en 2005.** L'homéopathie, la médecine anthroposophe, la médecine traditionnelle chinoise, la phytothérapie et la thérapie neurale seront prises en charge par l'assurance de base, si elles sont pratiquées par des médecins classiques avec formation complémentaire.

- **Les médicaments traditionnels et la diversité de notre pharmacopée**



**Les médecines naturelles, telle que l'homéopathie, à nouveau prises en charge par la LAMal**

**doivent être préservés.** C'est une richesse qui ne doit pas disparaître au profit des seuls médicaments fabriqués par les entreprises pharmaceutiques. Ces dernières connaissent d'ailleurs très bien les vertus des plantes de la pharmacopée et les utilisent abondamment dans leurs préparations ; elles savent mener des recherches dans de nombreux pays en développement pour découvrir de nouvelles substances dans les plantes utilisées par les médecines traditionnelles. Ces recherches ne doivent pas entraîner à terme une disparition de tous les remèdes naturels employés en automédication au profit des seules préparations pharmaceutiques industrielles, souvent vendues à prix d'or. Ces deux approches sont complémentaires.

- **Les médecins doivent bénéficier d'un enseignement minimal des médecines complémentaires** utilisées par la majorité de la population. Ils seront ainsi à même de comprendre la démarche de la médecine intégrative souhaitée par les patients. Il est nécessaire que des

enseignements et de la recherche dans ces médecines complémentaires soient dispensées dans les facultés de médecine, ce qui commence à être le cas.

- **Pour les thérapeutes non médecins, il est nécessaire de mettre sur pied des diplômes reconnus** par la Confédération; les autorités cantonales seront ensuite responsables de délivrer des autorisations d'exercer, ce qui garantira la qualité de ces thérapeutes. Leurs prestations ne pourront être remboursées que par les assurances complémentaires privées, mais pas par la LAMal.

Le contre-projet sur lequel nous voterons le 17 mai définira enfin la place que nous souhaitons donner aux médecines complémentaires. L'article constitutionnel « Pour la prise en compte des médecines complémentaires » est une bonne réponse au coup de force exercé par Pascal Couchepin en juin 2005, c'est une solution d'avenir pour notre santé, par une complémentarité bien comprise entre la médecine classique et les médecines douces.

17 mai 2009 - NON aux documents d'identité biométriques obligatoires

# La biométrie au service de dérives sécuritaires

**La campagne contre les documents d'identité biométriques obligatoires tire son importance d'une question de principe : l'opposition aux dérives sécuritaires de la politique bourgeoise.**

**Benoît Gaillard**

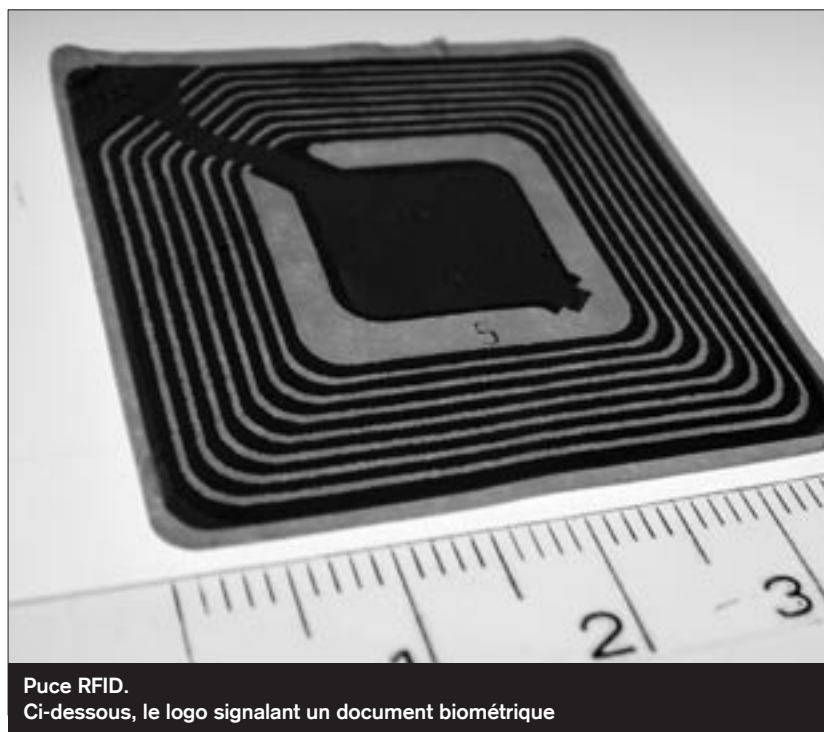
jeunesse socialiste  
secrétaire PSL



Les pays de Schengen ont décidé en 2004 l'introduction généralisée de puces électroniques dans les passeports des Etats signataires de l'accord. Ces puces doivent contenir notamment des données biométriques, c'est-à-dire des empreintes digitales et une photo du visage. Il faut noter que malheureusement, la technologie de cryptage pour les données contenues sur les puces ne peut pas garantir l'impossibilité du piratage. Cependant, l'harmonisation des passeports suisses avec ceux des autres pays européens reste souhaitable et nécessaire.

Car en réalité, le vrai problème est ailleurs : le Conseil fédéral a subtilement profité de l'adaptation de la nouvelle norme de l'espace Schengen pour introduire deux mesures importantes qui n'étaient pas requises. Il propose ainsi la création d'une banque de données nationale contenant les empreintes digitales de tous les citoyens. Par ailleurs, il s'est clairement opposé à ce que la loi laisse le libre choix aux citoyens –document d'identité avec ou sans puce électronique –, même pour les cartes d'identité. Sur ces deux points, il n'était en aucun cas forcé d'aller aussi loin.

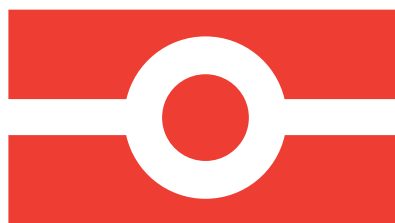
Le référendum se dirigeait donc avant tout contre ces deux aspects, dont la combinaison fait hélas planer à nouveau le spectre d'un fichage généralisé des citoyens. En Allemagne, un projet similaire a été modifié précisément sur ces deux points cruciaux : les cartes d'identité biométriques resteront facultatives, et les empreintes digitales des citoyens ne sont donc pas stockées centralement. Ce fichage n'est en aucun cas nécessaire, puisque l'inclusion d'une puce dans les documents d'identité vise uniquement à



Puce RFID.  
Ci-dessous, le logo signalant un document biométrique

vérifier leur authenticité, autrement dit à s'assurer que le passeport est bien celui de la personne qui le présente.

L'Office fédéral de la police a certes communiqué le fait que les cartes d'identité actuelles ne seraient, dans un premier



temps, pas modifiées. Ce discours d'un service fédéral étonne, puisque que le Conseil fédéral, par la voix d'Eveline Widmer-Schlumpf, avait nettement refusé la proposition de la gauche d'ancrer

dans la loi l'alternative entre documents biométriques et classiques, au moins pour les cartes d'identité. Cette décision relève donc du Conseil fédéral seul qui, si le projet est accepté, pourra décider à son gré de supprimer les cartes d'identité classiques et de rendre la biométrie obligatoire pour tous les citoyens.

Ce sont là les quelques bonnes raisons de mener une campagne qui peut paraître, de prime abord, peu importante. A y regarder de plus près, la votation sur les documents d'identité biométriques obligatoires revêt une importance particulière pour la gauche et donne une occasion de mener, sur un sujet symboliquement fort, un combat délicat mais essentiel, celui de l'opposition aux excès sécuritaires de la majorité de droite.

## Et l'Europe ?

La politique européenne de la Suisse s'invitera naturellement dans la campagne. Les partisans du projet reprochent déjà aux référendaires de prôner le repli de la Suisse sur elle-même. Ce ne peut évidemment pas être notre intention. Le refus de la biométrie obligatoire ne se dirige pas contre l'Europe en tant que telle, mais bien contre les mesures aussi discutables que superflues ajoutées au projet par le Conseil fédéral et ac-

ceptées par la majorité du Parlement contre l'avis de la gauche.

L'opposition au projet d'introduction de la biométrie dans les documents d'identité peut constituer pour la gauche une occasion de rappeler qu'elle n'a pas la même représentation de l'Europe que les partis bourgeois. Notre Europe, c'est celle du rapprochement des populations des différents pays au-delà des patriotismes étroits, de l'égalité entre les citoyens et de la justice sociale. Ce n'est pas l'Europe-forteresse

sécuritaire qui ne se débarrasserait de ses limites intérieures que pour fermer encore plus rudement ses frontières extérieures. Alors que le Conseil fédéral avait probablement cette vision en tête au moment de prévoir le prélèvement systématique des empreintes digitales de tous les citoyens, suisses et étrangers au nom de l'acquis de Schengen, nous devons refuser clairement cette instrumentalisation. Et soutenir d'un même élan la liberté de voyager et celle de ne pas être fiché.

Plus d'infos:  
[www.ps-vd.ch](http://www.ps-vd.ch)  
et  
[www.non-au-passeport-biometrique.ch](http://www.non-au-passeport-biometrique.ch)

Yverdon-les-Bains - 17 mai 2009 - Election à la syndiculture

# Une équipe unie, prête à relever tous les défis!

**Le 8 mars dernier, notre camarade Jean-Claude Ruchet a été brillamment élu à la Municipalité, y renversant la majorité qui passe désormais à gauche après sept ans de leadership laissé à la droite.**

**La bataille n'est pas terminée puisque Daniel von Siebenthal, déjà municipal de l'éducation et de la jeunesse, se porte candidat au poste de syndic le 17 mai prochain.**

**Daniel von Siebenthal**

municipal  
candidat à la syndiculture

## Daniel von Siebenthal

- Municipal Education & jeunesse
- Géographe
- 48 ans
- Marié
- Deux enfants adolescents
- Membre PS depuis 1993
- Conseiller communal 1994-97
- Président du Conseil en 1997,
- Municipal depuis 1998
- Au fil de l'Autre, association de soutien aux migrants,
- Cercle ouvrier,
- Maison des associations

La gauche yverdonnoise a remporté une magnifique victoire lors de l'élection complémentaire à la Municipalité du 8 mars dernier. Elle a ainsi repris la majorité à l'Exécutif, perdue il y a sept ans, grâce à son candidat Jean-Claude Ruchet et grâce à une union sans faille du parti socialiste, des Verts et de Solidarité et Ecologie, trois partis ou groupements qui détiennent déjà la majorité des sièges au Conseil communal.

La prochaine étape est l'élection à la Syndiculture prévue le 17 mai prochain. La droite n'a en effet pas digéré cette défaite que l'on peut qualifier d'historique car acquise contre une candidate qui n'était autre que la Préfète ! Le parti libéral a décidé de se lancer dans la course en dépit de notre nouvelle double majorité, et en dépit du bon sens pourrait-on ajouter... Qu'importe, le jeu démocratique est ainsi conçu, et nous irons au combat, une nouvelle fois unis.

Les enjeux de cette élection sont multiples: notre Ville est en plein développement, la crise montre le bout de son nez, certains dossiers importants méritent d'être sortis des tiroirs. Et pour cela, nous avons besoin d'une équipe unie (notre slogan de campagne) prête à affronter les défis, s'engageant pour accompagner ce développement de mesures en faveur des couches les plus défavorisées de la population et propres à maintenir et à améliorer la qualité de vie. Parmi les thèmes majeurs, citons:

### • Logement

La construction de logements sociaux, de logements pour étudiants, l'aide individuelle au logement. Yverdon-les-Bains est devenue un centre de formation avec la venue de la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion dans nos murs. Les logements mis sur le marché ces dernières années ne permettent pas aux personnes de condition modeste, dont les étudiants et les jeunes, de trouver un toit à un prix abordable. La ville appartient à tout le monde, notre politique d'accueil doit en être la marque tangible.

### • Economie de crise

La participation aux mesures de relance. Au niveau local, un certain nombre de projets peut être conduit pour soutenir l'économie en ces temps difficiles, ne serait-ce qu'en maintenant et en accélérant nos investissements dans les infrastructures ou en poursuivant notre politique de soutien en faveur des familles. Nous devons également rester attentifs aux besoins des PME, pour nous donner envie de travailler ensemble pour le bien de la collectivité.

### • Mobilité

La politique d'agglomération dans laquelle les questions relatives à la mobilité sont essentielles. C'est l'occasion rêvée de repenser celle-ci de fond en comble pour que la ville retrouve son statut de capitale du vélo perdu au profit de la voiture et de développer un réseau de transports publics performants. La nouvelle politique d'aggloméra-



tion marque également notre volonté d'accepter et de gérer de manière harmonieuse le développement prévu ces dix prochaines années (plusieurs milliers d'habitants supplémentaires).

### • Urbanisme

La poursuite et le développement des projets communautaires dans les quartiers et à la Gare. Notre ville s'est engagée afin que ses habitants reprennent le pouvoir sur leur environnement, afin qu'on leur donne un véritable espace d'expression et de dialogue qui les rendent véritablement acteurs du développement. Créer du lien entre les générations et entre les différentes communautés, exprimer des besoins et participer à leur satisfaction, tels sont les objectifs de ces démarches. Les expériences menées jusqu'à maintenant sont magnifiques, en terme de rencontres, de débats, de découvertes mutuelles ! Cette politique permet également de lutter efficacement contre le sentiment d'insécurité et les incivilités.

### • Qualité de vie

Le maintien de la qualité de vie. L'environnement très agréable et préservé de notre région représente un atout qu'il faut éviter de galvauder sous prétexte du développement démographique et économique. Les enjeux en terme de mixité sociale sont également importants, les nouveaux quartiers doivent être équilibrés et permettre à chacun de se sentir bien dans notre ville.

La majorité nouvellement acquise permettra dans tous les cas de figure d'orienter la politique yverdonnoise dans ces directions. Le fait d'occuper le siège du syndic apportera un élan supplémentaire à cette majorité, en nous permettant de fédérer les initiatives, de les stimuler, qu'elles viennent du monde économique, de la société civile ou d'individus engagés.